

### L'augmentation des cotisations des fonctionnaires étalée sur quatre ans

Inscrite dans la réforme des retraites, la hausse progressive des cotisations de tous les régimes sera lissée sur quatre ans pour les fonctionnaires, a annoncé Marylise Lebranchu le 26 septembre. Ajoutée à la revalorisation des salaires, cette mesure vise à préserver le pouvoir d'achat des agents.

En discussion au sein du gouvernement depuis le mois d'août, la hausse des cotisations salariales des fonctionnaires sera bel et bien étalée sur quatre ans avec une progression différente de celle des autres régimes, entre 2014 et 2017, a annoncé la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, le 26 septembre [lire notre article : "[Les fonctionnaires pourraient éviter une double hausse des cotisations](#)"]

La réforme des retraites, qui sera examinée le 7 octobre à l'Assemblée, prévoit une hausse progressive des cotisations salariales pour tous les régimes (général, fonctionnaires, spéciaux). Elle doit atteindre 0,3 point en 2017 et va être étalée : 0,15 point en 2014, puis 0,05 point supplémentaire en 2015, 2016 et 2017. Chez les fonctionnaires, pour atténuer l'impact sur le pouvoir d'achat des quelque 5 millions d'agents, le gouvernement a décidé d'étaler cette hausse différemment.

*L'effort de 0,3 % s'étalera sur la période 2014 à 2017 de la façon suivante : une hausse de 0,06 % sera appliquée en 2014 et sera suivie d'une hausse de 0,08 % chaque année sur trois ans* , a précisé Marylise Lebranchu dans un discours publié à l'issue d'une rencontre avec les syndicats de la fonction publique. À la suite de la précédente réforme des retraites de 2010, le taux de cotisation des fonctionnaires augmente déjà progressivement pour être aligné sur celui du privé. La réforme a en effet institué une hausse de 0,27 point par an afin de rejoindre le niveau du privé en 2020.

#### Salaires revalorisés pour plus d'1,5 million d'agents

À l'issue de la réunion avec les organisations syndicales, la ministre de la Fonction publique a confirmé la revalorisation des salaires des fonctionnaires les moins bien payés [lire notre article : "[Deux augmentations successives pour les bas salaires](#)"]. Ils vont se voir attribuer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des augmentations allant de 4,6 euros à quelque 46 euros mensuels. □ C'est une revalorisation des plus bas salaires de la catégorie C qui se fera aux alentours du Smic et, d'après nos calculs, ce sont 1 645 000 agents qui vont être impactés , a affirmé la ministre. Cette revalorisation va se faire en deux années, a détaillé Marylise Lebranchu. □ C'est une quasi-réparation d'une situation qui n'était pas acceptable de mon point de vue , a-t-elle ajouté. Interrogée sur le coût de la revalorisation, la ministre s'est refusée à toute évaluation à ce stade. Le gouvernement a également décidé que la revalorisation des plus bas salaires de la catégorie C se ferait □ dans le cadre d'une grille restructurée □, comme le souhaitent syndicats et gouvernement.

*Source : Acteurs publics*